

DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
**MAIRIE**  
**DE COMBOVIN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024 A 20H30**

**Présent-e(s)** : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRE LA TOUR Rémi, MORE Laurent

**Absent-e(s) excusé-e(s)** :

**Secrétaire de séance** : CHAZALET Yves

**ORDRE DU JOUR**

➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2024**

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2024 est approuvé par 6 voix pour et 2 abstentions

➤ **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LE DEPLOIEMENT PARTIEL DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

Madame le Maire rappelle l'étude et l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie réalisée en septembre 2023 par l'entreprise Fire Prévention Incendie pour 4 900€.

L'étude a montré que 70 % de la commune disposait d'une couverture suffisante et qu'il reste à améliorer les 30 % restants. Un programme de travaux avait été défini sur 15 ans. Il s'agit de la première tranche du déploiement à réaliser.

Madame le Maire explique que la DETR (dans sa catégorie 3 – Prévention contre les risques naturels des lieux habités) permet de financer la défense extérieure contre l'incendie (études et travaux de création des points d'eau incendie (PEI) et que le taux de subvention est porté exceptionnellement jusqu'à 80 %, plafonné à 300 000 €, dans la limite des crédits disponibles.

A noter que la date limite de dépôt de la demande de subvention est le 31 janvier 2025.

Monsieur Rémi DUPRE LA TOUR, élu référent incendie, présente les devis reçus des différents prestataires : VEOLIA, CHEVAL, ALTENBACH et ECHEVIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 4 900 € pour les études et à 105 882.56 € pour 4 poteaux incendie et 4 réserves d'eau de 60 à 120 m3 répartis géographiquement comme suivant :

- Place Lucien Faure
- Route des Hières (1 poteau et 1 réserve d'eau)
- Croisement chemin de Cottalard et route des Caires
- Route de Chabeuil
- Hameau des Durons
- Chemin de Marquet
- Croisement route des Caires et chemin des Planas

Soit un total de 110 782.56 €

- approuve le plan de financement exposé

- autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat l'aide maximum au titre de la DETR et à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ **DELIBERATION : DEMANDE DU FONDS VERT POUR LA RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES – AXE 2 – POUR LES AMENAGEMENTS DU CENTRE BOURG**

Considérant le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », qui permet d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie et notamment la mesure « renaturation des villes et des villages – AXE 2 » ;

La renaturation doit participer à l'adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature.  
Les projets doivent préserver ou recréer des espaces de nature en améliorant leurs fonctionnalités écologiques et être situés au sein ou en continuité d'un espace urbanisé.

Le montant maximum de cette subvention est de 80 % des dépenses d'investissement éligibles.  
Tout bénéficiaire de la subvention doit donc assurer une participation minimale de 20 % au financement de ce projet.  
A noter également que le dossier doit être déposé au plus tard le 15 décembre 2024.

Considérant le projet communal des réaménagements urbains et plus particulièrement le souhait de la commune de végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics,

Le montant total de l'opération est de 309 450.00 € HT et le montant de l'assiette des dépenses éligibles relatives à ces projets fixés à 130 536.00 € HT ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

TYPE DE FINANCEMENT	MONTANT SOLLICITE
<b>montant total de l'opération</b>	<b>309 450.00 €</b>
Montant des dépenses éligibles	130 536.00 €
Fonds vert	104 428.80 € (130 536 x 80 %)
Fonds de concours (noues paysagères)	Sollicitation en janvier
<i>Département : étude (dossier déposé en avril en cours d'instruction)</i>	20 034.00 €
<i>Département : voirie rue des Friots (dossier déposé en avril en cours d'instruction)</i>	18 806.00 €
<i>Région (dossier déposé en novembre en cours d'instruction)</i>	24 400.00 €
Autofinancement	142 096.14 € (45.87 % du montant total de l'opération)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une subvention de 104 428.80 € auprès de l'Etat, dans le cadre « Fonds vert »
- autorise madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Conformément au CGCT, madame le Maire informe des actes de gestion et suivi des dossiers.

Madame le Maire était convoquée par le Tribunal Judiciaire de Valence le 4 décembre dernier pour représenter la commune en qualité de victime dans le dossier qui oppose le Ministère Public à Monsieur Pascal Le Notre.

L'audience prévue le 4 décembre a été reportée au 15 janvier 2025 à la demande de l'avocat de Monsieur Le Notre.

Pour rappel, Monsieur Le Notre, sous couvert de son adjoint à l'urbanisme, avait octroyé un permis de construire au profit de son habitation en méconnaissance de la réglementation, sur le patrimoine de la commune et au préjudice financier de la commune.

Ayant fait valoir les intérêts de la commune, une série de contentieux à la demande de la partie adverse ont eu lieu jusqu'au dernier niveau de la juridiction administrative. La commune a eu gain de cause dans l'ensemble de ces contentieux.

Néanmoins, une autre demande d'autorisation d'urbanisme a été produite sur la base de la construction illégale.

Cette fois c'est le ministère public qui s'est emparé du sujet et c'est le motif pour lequel je suis convoquée en ma qualité de maire.

- Samedi 21 décembre : distribution des colis aux aînés
- Le bulletin municipal 2024 est en cours d'édition
- Vœux du maire le samedi 11 janvier 2025 à 11h à la salle des fêtes
- Point sur les difficultés rencontrées à la cantine : rencontre programmée le 10 décembre entre les parents délégués, les représentants de l'Auberge de l'école, l'équipe enseignante et les élus.

Fin de conseil à 23h00

Prochain conseil municipal le jeudi 9 janvier 2025